

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7169 SÉANCE DU 29 mars 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
DES POLICIERS (2020-2025)**

Attendu que la convention collective couvrant l'unité d'accréditation décrite au certificat d'accréditation 8523-U représentée par le SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4613 est échue depuis le 31 mars 2020;

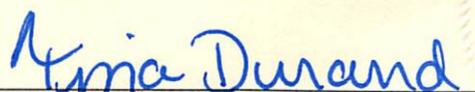
Attendu que l'équipe de négociation était composée de MM. Marc-Olivier Allard, directeur des Ressources humaines et des Communications, Maxime Gros-Louis, conseiller en ressources humaines, Jean Duchesneau, directeur des Services policiers ainsi que Me Pierre-Olivier Lessard de la firme Langlois Avocats au moment des négociations;

Attendu que les négociations se sont déroulées sur une période débutant le 5 mai 2020 et se terminant le 16 décembre 2020 avec une entente de principe;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7169 SÉANCE DU 29 mars 2021

**SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES
POLICIERS (2020-2025)**

Attendu que le 20 janvier 2021, lors de l'assemblée générale du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4613, les employés présents ont entériné l'entente de principe présentée par voie de vote avec un taux d'acceptation de 100 %;

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) considère que l'entente de principe reconnaît le travail essentiel de son corps policier dans le respect de sa réalité budgétaire;

Attendu que la convention collective sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2025;

Attendu que les augmentations salariales seront accordées rétroactivement au 1^{er} avril 2020;

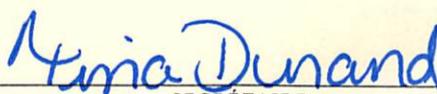
Attendu que l'équipe de négociation recommande au CNHW l'approbation du projet de convention collective.

Compte tenu ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, **appuyé** par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** de mandater le Grand Chef Rémy Vincent, le Chef Denis Bastien, responsable des Services policiers et le Chef Dave Laveau, responsable des Ressources humaines, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, le projet de convention collective qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

